

**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,  
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE  
Du Jeudi 22 mai à 09h00  
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

**Personnes présentes :**

Marion FLOCH  
Benoît QUEMENER  
Sébastien DANIC  
Elen LE GALL  
Michelle CREACH  
Claire BOURVEN  
Virginie KERBRAT  
Amélie JOUIN  
Nolwen LE ROUX  
Julien JEGO  
David GUEGUEN  
Marc MORIN  
Appoline YEOMAN  
Clémence KERNEIS  
Audrey BEGEL

**Questions CGT**

**Questions transversales**

**1. Pouvez-vous mettre à jour sur l'intranet les projets immobiliers ?**

**Réponse Direction :**

La mise à jour sera effectuée au mois de juin.

**2. Suite à la question 1 de la commission du 22 avril, vous nous répondrez qu'il y a de la documentation de 2021 sur l'intranet. Pouvez-vous mettre à jour ?**

**Réponse Direction :**

La documentation Action Logement datant de 2021 a été retirée de l'Intranet suite à la dernière commission.

**3. Le téléphone d'un salarié ne permet pas d'avoir l'application Mobeelity, qu'est ce qui a été mis en place pour prendre en compte ces trajets ?**

**Réponse Direction :**

Le salarié concerné est invité à contacter directement Mobeelity à l'adresse suivante : [contact@mobeelity.io](mailto:contact@mobeelity.io), afin d'étudier les alternatives possibles. Le service des ressources humaines reste également disponible pour l'accompagner dans cette démarche si besoin.

**4. Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison toutes les plaques des véhicules de sont pas enregistrées pour la barrière au parking de Ty Yann ?**

**Réponse Direction :**

La barrière du parking de Ty Yann est programmée pour s'ouvrir automatiquement aux véhicules de la Fondation, via la reconnaissance de leur plaque d'immatriculation. Pour les autres véhicules autorisés à stationner sur ce parking, l'ouverture s'effectue à l'aide de badges nominatifs des salariés concernés.

**5. Comptez-vous donner des RR aux salariés qui ont des compteurs temps élevés ?  
Il y a-t-il beaucoup de compteurs à plus de 70 heures ?**

**Réponse Direction :**

Des repos de roulement seront accordés durant la période estivale, tout en garantissant la continuité des activités. La tendance des compteurs d'heures est comparable à celle des années précédentes.

**6. A la question 8 de la commission du mois de mars vous nous dites qu'un essai est prévu au mois de mai pour les chaussures professionnelles des salariés de la fondation. Qu'en est-il ?**

**Réponse Direction :**

Le fournisseur initialement pressenti n'ayant pas donné suite, nous avons dû en solliciter un nouveau. De ce fait, les essais prévus en mai n'ont pas pu être réalisés.

**Questions Pôle Sanitaire**

**7. Avez-vous l'obligation de régulariser le versement des mesures Guérini aux salariés ayant quitté la fondation ?**

**Réponse Direction :**

La régularisation de la mesure Guérini (revalorisation de 1,3 %) n'est pas due pour les salariés ayant quitté la Fondation avant la date de versement.

**8. Comment expliquez – vous que les CDD de longue durée de rééducation de Roscoff ne bénéficient pas des chaussures ou du forfait vestimentaire ?**

**Réponse Direction :**

Les salariés en contrat à durée déterminée peuvent bénéficier de chaussures professionnelles.

**9. Qui alimente les compteurs Equitime de la pharmacie de Roscoff ?**

**Réponse Direction :**

La saisie des absences dans Equitime est effectuée par une préparatrice. La validation et le contrôle sont assurés par la responsable du service.

**10. Pourquoi les grilles des ASH de Roscoff ne sont pas respectées sur les fériés ?**

**Réponse Direction :**

Les grilles horaires des agents de Roscoff sont respectées, y compris les jours fériés, sauf en cas de demande de leur part ou de l'encadrement, effectuée avec leur accord.

**11. Les salariés de Saint-Luc devront-ils repostuler sur leur poste au moment du transfert sur le site de Perharidy ?**

**Réponse Direction :**

Des offres d'emploi seront effectivement diffusées en lien avec l'ouverture des trois services concernés.

Les salariés auront la possibilité de postuler, mais chacun conservera son affectation actuelle. Il ne s'agit pas d'une remise en cause des postes existants, les candidatures sont envisagées dans le cadre de l'organisation du futur fonctionnement des services.

**Questions Pôle Médico-social**

- 12. Quand comptez-vous sécuriser la porte des vestiaires sur le site de Keraudren ?**  
**Réponse Direction :**

Les poignées à badge ont été livrées mi-mai. L'intervention pour la sécurisation de la porte des vestiaires est planifiée début juin.

- 13. Pour quelle raison certains salariés font 3 week-end de rang sur le mois de septembre sur le site de SVL ? Nous vous demandons de respecter l'accord d'entreprise.**  
**Réponse Direction :**

Aucun salarié n'effectue trois week-ends consécutifs sur le mois de septembre. Toutefois, un agent a travaillé le dernier week-end d'août ainsi que les deux premiers week-ends de septembre. Cette organisation est liée à la pose de congés payés au sein de l'unité, qui s'étend jusqu'à la mi-septembre.

- 14. Comment expliquez-vous que l'IDE de SVL doit se rendre la nuit sur l'unité Ti Coat de Saint-Jacques car il y a une fin de vie ? Le matériel et l'unité ne sont pas adaptés pour des résidents en fin de vie car ce n'est pas médicalisé. En cas d'urgence à SVL comment cela se passe ?**  
**Réponse Direction :**

L'infirmier de nuit de Saint Vincent Lannouchen peut être amené à se déplacer ponctuellement sur le site de Saint-Jacques en cas de besoin. Cependant, dans la grande majorité des situations, les demandes des aides-soignants de Saint-Jacques sont traitées à distance, par échange téléphonique, un seul déplacement a eu lieu en 2025.

Le site de Saint-Jacques est en capacité d'accompagner des résidents en fin de vie. En cas d'urgence à Lannouchen pendant que l'infirmier est sur le site de Saint-Jacques, une évaluation est réalisée par téléphone. Si nécessaire, une régulation est assurée via un appel au 15. À ce jour, ce type de situation ne s'est jamais produit.

- 15. Les chariots de vaisselle sales seront-ils sur le site de SVL ? Si oui, pouvez-vous nous indiquer une date ?**  
**Réponse Direction :**

Dans le cadre de la mise à jour du DUERP, un point a été identifié concernant la mobilité des chariots de vaisselle en hébergement temporaire. Une cinquième roue a été ajoutée au chariot concerné, mais cela ne s'est pas avéré suffisant.

Un groupe de travail a été créé et la motorisation du chariot n'est pas la solution retenue, compte tenu du retour d'expérience sur un autre site (notamment en raison de l'humidité et des problèmes liés au moteur). Concernant les investissements, il est prévu de remplacer les chariots de vaisselle des unités Molène et Bréhat en 2026.

### Questions Pôle Ressources

**16. L'accès au site de Perharidy sera-t-il sécurisé cet été ? Si oui, pouvez-vous nous indiquer les dates ?**

La sécurité du site sera renforcée du 6 juillet au 29 août 2025.

**17. Quand seront changées les fenêtres des locaux syndicaux de Roscoff ?**  
**Réponse Direction :**

La commande pour le remplacement des fenêtres des locaux syndicaux de Roscoff a été effectuée mais la date précise de réalisation des travaux reste à définir. En parallèle, nous avons débuté d'autres travaux dans ces locaux.

**18. Avez-vous fait l'inventaire des véhicules de Brest pour les cartes carburantes ?**  
**Réponse Direction :**

L'inventaire des véhicules de Brest est terminé. L'ensemble des cartes carburant de la Fondation sera renouvelé afin de permettre aux salariés de les utiliser dans tous les magasins E.LECLERC du Finistère.

### Questions SUD

#### Questions transversales

**19. A quel moment se fait la régularisation du 1/10<sup>ème</sup> 1/26<sup>ème</sup> sur la fiche de paie ? Pouvez-vous nous réexpliquer le mode de calcul ?**  
**Réponse Direction :**

La régularisation entre le 1/10<sup>ème</sup> et le 1/26<sup>ème</sup> se fera sur la paie du mois de juin. Pour rappel, deux méthodes sont prévues pour le calcul de l'indemnité de congés payés :

- la première consiste à verser 1/10e de la rémunération brute totale perçue sur la période de référence;
- la seconde repose sur le maintien du salaire, c'est-à-dire une rémunération calculée en divisant le salaire mensuel par 26, puis en le multipliant par le nombre de jours de congés pris.

Nous appliquons la méthode la plus favorable au salarié. Si le calcul au 1/10e est plus avantageux que celui au 1/26e, la différence est régularisée sur la paie.

**20. Les salariés sous font encore remonter des problèmes de connexion avec l'application Mobeelity (covoiturage et trajets vélo) ? Cela fait plus d'un an que nous vous remontons ce problème, avez-vous réfléchi à une autre solution pour l'année prochaine ?**  
**Réponse Direction :**

Nous n'avons pas été directement sollicités par les salariés rencontrant des difficultés avec l'application Mobeelity. Le nombre de trajets effectués en covoiturage et à vélo en 2024, ainsi que sur l'année 2025, témoigne du bon fonctionnement de l'application. De plus, le dernier webinaire organisé en mars a rencontré un succès modéré, avec moins d'une dizaine de participants.

Par ailleurs, un guide d'utilisation a été élaboré par Mobeelity et sera prochainement diffusé sur l'intranet, notamment à destination des nouveaux arrivants.

- 21. Il semblerait qu'un logiciel de formation en ligne (Cimango) soit activé prochainement ? Pouvez-vous nous en dire plus ? Ces formations seront-elles à l'initiative du salarié ? Réponse Direction :**

Des actions de formation seront réalisées avec l'outil Simango, notamment dans le cadre de la certification des établissements de santé. Les salariés pourront s'y connecter individuellement pour se former sur différentes thématiques, telles que les droits des patients ou la prévention du risque suicidaire.

- 22. Pouvez-vous nous faire le retour des bilans des caissiers non utilisés ? Y aura-t-il assez de casiers avec l'arrivée du service cardiologie ? Réponse Direction :**

Les casiers ont été ouverts le mercredi 21 mai. À cette occasion, 47 casiers non utilisés ont été identifiés.

- 23. La serrure des WC de l'htp commun peut toujours s'ouvrir dans les deux sens. Pouvez-vous régler ce problème définitivement ? Réponse Direction :**

Un cylindre a été ajouté en complément du système de verrouillage existant.

- 24. Comment va s'organiser la répartition médicale sur le service pédiatrie Roscoff après le départ d'un des médecins ? Ou en est le recrutement ? Réponse Direction :**

Les recherches ont débuté dès l'annonce du départ du médecin début avril, et plusieurs candidatures sont actuellement à l'étude, avec de potentielles arrivées prévues pour le mois d'octobre. Le recrutement d'un médecin remplaçant est également envisagé pour assurer la continuité sur cette période.

Une réduction temporaire de l'activité orthopédique est toutefois inévitable, en raison de certaines absences médicales. Les patients du médecin partant seront pris en charge par un autre médecin de l'équipe, qui allégera ses prises en charge sur le versant consultations et soins itératifs afin de permettre cette transition. Les équipes concernées ont été informées.

En pédiatrie, une endo-gastro-pédiatre viendra renforcer l'activité.

- 25. Avez-vous déjà réfléchi à une autre organisation pour la diffusion des plannings des patients htp commun ? Actuellement l'équipe doit souvent rester plus tard le vendredi afin d'informer tous les patients de leurs plannings pour la semaine qui suit. Réponse Direction :**

Nous n'avons pas connaissance de ces éléments. Un échange sera donc programmé avec les personnes concernées afin d'envisager des pistes d'amélioration.

**26. Un recrutement de dentiste est-il en cours sur le centre de santé de Morlaix ?**  
**Réponse Direction :**

Un recrutement de dentiste n'est pas prévu pour le moment. Des aménagements immobiliers sont envisagés à l'horizon de mi-2026, et le recrutement d'un médecin constitue actuellement la priorité.

**27. Pourriez-vous nous dire comment sera composée l'équipe de cardiologie lors de son arrivée sur le site de Perharidy (nombre d'IDE, AS, ASH, Cadres, rééducateurs,...) ?**  
**Réponse Direction :**

La réflexion concernant la composition de l'équipe de Cardiologie est en cours. Les effectifs ne sont pas définitivement arrêtés à ce jour.

**28. Des places de parkings devraient être délimitées sur le parking entre la piscine la chaudière à bois sur le site de Roscoff. Cela est-il toujours d'actualité ?**  
**Réponse Direction :**

La délimitation des places de stationnement sera étudiée à l'occasion du déménagement de l'unité HTP Neurologie/Locomoteur vers le bâtiment 7.

**29. Y'aura-t-il un gardien à l'entrée de site de Perharidy cet été ?**  
**Réponse Direction :**

La sécurité du site sera renforcée du 6 juillet au 29 août 2025.

**30. Pourriez-vous nous donner une temporalité pour les nouvelles chaussures de travail ?**  
**Réponse Direction :**

Les dates ci-dessous sont prévisionnelles. Des informations complémentaires, notamment concernant les horaires, seront communiquées prochainement.

- Perharidy : 5, 6 et 9 juin
- St Luc : 11 et 12 juin
- Saint Vincent Lannouchen :
  - 16 et 17 juin
  - 23 et 24 juin
- St Jacques : 25 juin
- Ty Yann : 24 et 25 juin
- La Source : 26 juin
- Keraudren : 26 juin
- La Retraite : 3 juillet

Le choix du fournisseur a été validé par le groupe de travail dédié aux chaussures professionnelles.

**Questions Pôle Sanitaire**

**31. Il semblerait que les salariés du site de Saint Luc doivent postuler sur les postes (polyvalent gériatrie, cardiologie) au déménagement de ces activités. Est-ce exact ?**

**Pourquoi doivent-ils postuler sur leur propre poste ?**  
**Réponse Direction :**

Des offres d'emploi seront effectivement diffusées en lien avec l'ouverture des trois services concernés.

Les salariés auront la possibilité de postuler, mais chacun conservera son affectation actuelle. Il ne s'agit pas d'une remise en cause des postes existants, les candidatures sont envisagées dans le cadre de l'organisation du futur fonctionnement des services.

**32. Où va se situer le service « polyvalent gériatrie » lorsque la cardiologie va déménager ?**

**Réponse Direction :**

Le service sera situé provisoirement au 1er étage de Saint-Luc. Par ailleurs, une étude est en cours pour envisager un déménagement ultérieur vers le site de Saint Vincent Lannouchen.

**33. Avez-vous trouvé une solution pour réduire les temps de transports scolaires que doivent effectuer les éducateurs de la pédiatrie de Roscoff pour accompagner les jeunes scolarisés sur le lycée de Saint Pol de Léon ?**

**Réponse Direction :**

Le recrutement d'un chauffeur est en cours.

**34. Comment expliquez-vous que la moitié des effectifs du service de bio-nettoyage (Roscoff) soit des CDD ? Sur les 19 CDD actuels, pouvez-vous nous dire combien sont à temps plein sur le mois ?**

**Réponse Direction :**

En mai, dix salariés bénéficiaient d'un contrat à durée déterminée à temps complet sur l'ensemble du mois.

### **Questions Pôle Ressources**

**35. Où en est le recrutement d'un chauffeur sur Roscoff afin de remplacer une absence longue ?**

**Réponse Direction :**

Le recrutement est toujours en cours.

**36. En lien avec l'intervention du docteur HELYE en CSE le mois dernier sur les nouvelles cotations CSARR, pourriez-vous nous communiquer la fiche de poste des techniciennes du DIM ? Quels sont les salariés qui vont partir en formation ? Comment va se réorganiser le service avec l'arrivée d'une nouvelle salariée ? Où va se situer son bureau ?**

**Réponse Direction :**

La fiche de poste des techniciennes de l'information médicale (TIM) est en cours de rédaction, en cohérence avec la réorganisation du service et l'évolution de leurs missions.

Une salariée récemment recrutée au poste de TIM débutera une formation en septembre, afin d'acquérir les compétences spécifiques liées au secteur du SMR. Un second recrutement interne est également envisagé : s'il est finalisé à temps, la personne pourra intégrer la même formation en septembre.

L'arrivée de la nouvelle salariée permettra une redistribution progressive de la charge de travail au sein de l'équipe. Son bureau est actuellement installé temporairement à proximité de l'accueil de Perharidy. Il s'agit d'une solution transitoire dans l'attente d'une restructuration architecturale du service, dont les délais sont encore à préciser.

**Éric ESNAULT,**  
**Directeur des Ressources Humaines**



**La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :**  
**Le mardi 17 juin à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen**  
**Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT ([eric.esnault@ildys.org](mailto:eric.esnault@ildys.org))**  
**Avant le jeudi 12 juin 2025 à 12h00**